



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 février 2013 Commune de Crépey

Présents : 06 - Votants : 09 (sur dix conseillers)

Avant l'ouverture de séance, Madame le Maire informe le conseil que, depuis l'envoi des convocations, trois points urgents se sont ajoutés sur ceux à délibérer. Il s'agit du remplacement d'un agent en indisponibilité, du renouvellement du groupement de commandes relatif aux contrôles des aires de jeux, du renouvellement du groupement de commandes relatif aux vérifications des établissements recevant du public

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour rajouter ces points à l'ordre du jour.

Le Conseil ayant donné son accord, ces points seront traités ce jour.

ONF : programme de travaux 2013

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le programme d'actions préconisé par l'ONF pour 2013.

Le Conseil Municipal accepte les travaux présentés pour un montant de 10 510 € HT dont 3 850 € HT de subventionnés.

Contrat de maintenance des appareils de chauffage

Le Conseil Municipal accepte le contrat de maintenance de tous les appareils de chauffage au gaz des bâtiments communaux passé avec SOLOREC pour l'école, la mairie et l'église, pour un montant HT de 514 € (TTC de 614,74 €).

Communauté de Communes : transfert de compétences « Gymnase de Colombey-les-Belles »

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT réunie le 8 novembre et ses annexes, notamment le tableau financier sur la répartition de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chaque commune, approuve les modifications statutaires telles que présentées lors du Conseil Communautaire du 14 novembre 2012, à savoir le transfert de la compétence « Gymnase de Colombey-les-Belles » à compter du 01/09/2013,

Communauté de Communes : groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des paratonnerres et de maintenance des éléments de cloche

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Crépey au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des paratonnerres et de maintenance des éléments de cloches.

Matériel pour cuisine de la salle polyvalente

Afin de pouvoir assurer la liaison froide avec le nouveau fournisseur de la cantine du périscolaire, il est nécessaire de respecter les consignes d'hygiène de la DDASS. A ces fins, deux appareils sont indispensables : une armoire frigo pour le stockage des repas et un four pour le réchauffage des repas. Plusieurs devis sont présentés.

Le Conseil Municipal choisit le matériel proposé par TECNAL à Vézelize, soit l'armoire frigo de 1400 l pour un montant de 1690,00 € HT et le four de 15/60 repas avec support intégré pour 2 257,50 € HT auquel s'ajoutent les grilles pour 24,50 € HT et dit que les montants correspondants à ces investissements seront inscrits au budget 2013, section d'investissement.

Indemnité de conseil et de budget pour le Comptable du Trésor

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an, dit que cette indemnité sera attribuée à Mme FISSEAU Sabine, Receveur Municipal, et réglée au prorata temporis soit 10/12^{ème} de l'année.

Subventions de fonctionnement à verser en 2013

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

Compte	Association/personne privée	Montant en €
6574	Périscolaire des Petits Princes	8 000 €
6574	Act Radio Déclic	40 €
6574	ADMR La Bouvade	100 €
6574	Amicale Saint Anne	410 €
6574	Association sportive Entente Sud	100 €
6574	Familles Rurales Ciel	150 €
6574	Foyer rural de la Haye	480 €
6574	Les Restaurants du Cœur	100 €
6574	MJC Vézelize	50 €
6574	Par Hand	100 €
6574	Association des donneurs de sang de Colombey-les-Belles	50 €
6574	ADAPA de Meurthe et Moselle	100 €
6228	BAUDRY Pierre-Emmanuel – aide au piégeage	50 €
6228	MICHEL FRANCOIS - aide au piégeage	50 €
6228	VAUTRIN STEPHANE - aide au piégeage	50 €
6228	JENIN Bernard - Marquage du bois	150 €
6228	ABRAHAM FRANCIS - Surveillance Eau	150 €
6228	RENAUD Hervé - Marquage du bois - Surveillance Eau	350 €
	Totaux	10 430 €

Tarifs affouages 2013

Le Conseil Municipal décide de porter le tarif de l'affouage à 55 € HT, soit 58,85 € TTC pour l'année 2013. Cet ajustement correspond aux dépenses engagées en 2012 pour les affouages.

Recrutement d'agents non titulaires en remplacement

Le Conseil Municipal décide, pour remplacer un agent titulaire, d'autoriser Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles (maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée, maternité, temps partiel, congé parental). La rémunération de l'agent temporaire se calcule au prorata de son temps de travail et sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire de chacun des grades du cadre d'emploi de l'agent remplacé ou en référence à un taux horaire qui ne peut être supérieur au taux horaire de l'agent en indisponibilité. Ces agents seront nommés agents auxiliaires et auront pour mission celles de l'agent titulaire remplacé.

EPCI : Vérification périodique des aires de jeux & des équipements sportifs

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de Crépey au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des aires de jeux et équipements sportifs ; d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y relatifs ; d'accepter le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive, de désigner Monsieur THOMASSIN Daniel, membre de la commission d'appel d'offres communale, en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement et de désigner comme suppléant Monsieur FONTAINE Pascal, membre de la commission d'appel d'offres communale.

EPCI : Vérification périodique des ERP

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de Crépey au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des établissements recevant du public ; d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y relatifs ; d'accepter le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive ; de désigner Monsieur THOMASSIN Daniel, membre de la commission d'appel d'offres communale, en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement et de désigner comme suppléant Monsieur FONTAINE Pascal, membre de la commission d'appel d'offres communale.

Questions diverses

Réorganisation de la DDT

Madame le Maire informe que Madame la Secrétaire a suivi une formation sur la réorganisation des DDT (Diminution du personnel sur l'ensemble des DDT). Le document de synthèse est à disposition des membres du Conseil.

Budget Eau

Le compte de dépenses imprévues a été utilisé sur 2012, pour un montant de 200 € pour alimenter le compte de charges diverses de gestion courante.

Plan Vigipirate

La Préfecture nous informe que la posture du plan Vigipirate a été adaptée sur le territoire national.

GIP « Bien Vieillir en Pays de Colombey et du Sud Toulinois »

Madame le Maire informe avoir rencontré l'ergothérapeute du GIP.

Communauté de Communes

La communauté de communes propose de renouveler l'opération de mise à disposition des radars indicateur de vitesse pour 2013/2014. Le Conseil décide de reconduire l'opération en 2013/2014.

Fiscalité locale

Le tableau affiche de la fiscalité locale 2012 est à disposition des membres du Conseil et figure à l'affichage au tableau de la mairie.

Bois et affouages

Rappel aux affouagistes : Il n'est pas autorisé d'empiler les tas de bois contre les arbres debout. Ceci endommage les arbres debout. Il est demandé de couper les brins au plus près du sol.

Vol de bois au grand Jury : 15 stères de bois ont disparu au Grand Jury, coupés dans le stock de bois à vendre.

Remerciements

La mairie a reçu un grand nombre de remerciements pour le Colis de Noël.

Informations population

Conteneurs poubelles

A compter de maintenant, ne seront plus ramassés que les conteneurs fournis par la communauté de communes.

Pour les familles qui n'auraient pas encore leur conteneur, appeler Monsieur MARIE, à la communauté de communes au 03 83 26 50 32.

Tri sélectif

Pour un tri efficace, les détails du tri à effectuer sont dans le calendrier distribué aux habitants en début d'année 2013. (Calendrier « les services déchets ménagers » de la communauté de communes)

Eau potable

Les dernières analyses sont bonnes sur tous les paramètres analysés.

Macarons stop pub

Ces macarons sont à la disposition de la population au secrétariat de mairie.